

» pres intérêts & ceux de sa Maison. Enfin
 » Elle proteste qu'Elle ne souhaite rien plus
 » ardemment que d'aplanir tous les différends,
 » afin de rétablir avec la Cour de Vienne l'har-
 » monie & la bonne intelligence que l'ordre
 » des choses & la parenté recommandent, &
 » que demande la prospérité générale de l'Em-
 » pire, & sa tranquillité domestique &c. »

Voilà la teneur du Décret de l'Empereur donné sur la matière qui a déjà fait l'objet du précédent. Le Comte de Thôrring, qui a commandé l'Armée Bavaroise en Bavière, & qui est actuellement auprès de l'Empereur son Maître, avoit présenté deux mémoires aux Etats du Cercle de Franconie, avant que celui de S. M. Imp. que nous venons de rapporter ne parût. Ces mémoires du Comte de Thôrring regardoient aussi l'entrée des Troupes d'Autriche dans le Cercle de Franconie, & étoient accompagnés du Décret de Commission Impériale émané sur le même sujet, & dont la substance est insérée page 291. de nôtre dernier Journal. Lesdits Mémoires ne nous sont point parvenus. Mais il en paroît un du Comte de Cobentzel, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Cercle, & qui a été présenté aux Députés : il est du 13. Septembre, & porte
 » que la Reine sa Souveraine a donné des preuves des égards qu'Elle a pour l'Empire, &
 » de son zèle pour y rétablir la tranquillité,
 » en ne point insistant sur les effets de la
 » Garantie de la Pragmatique-Sanction, à laquelle il s'est engagé. Que l'entrée des Troupes de S. M. dans le Cercle de Franconie
 » n'est point contraire à l'impartialité que les
 » Etats de ce Cercle ont embrassée : Qu'ayant
 accordé

*Mémoire
 du Comte
 de Cobent-
 zel,*